

Technip

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes, désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Technip

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes, désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Technip désignés organismes tiers indépendants, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de neuf personnes entre septembre 2013 et février 2014 pour une durée d'environ vingt-quatre semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission¹.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent².

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

¹ Arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission

² Article A.225-2

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.
- Au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 30 % des effectifs, 21 % des heures travaillées et entre 7 % et 28% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

³ Informations qualitatives et quantitatives vérifiées présentées en Annexe ci-après.

⁴ Chanliers de construction : Messier-Bugatti-Dowty (Malaisie) ; Burgas (Bulgarie), Jubail (Arabie Saoudite) ; Dahej (Inde) ;

Usines de production : Duco (Angleterre), Asiaflex (Malaisie) ;

Navire : Orelia ;

Bureaux : La Défense (France), Kuala Lumpur (Malaisie), Chennai (Inde), Dehli (Inde), Mumbai (Inde), Rome (Italie).

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 14 mars 2014

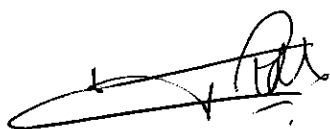
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres




Edouard Sattler
Associé



Thierry Raes
Expert Développement durable



Nour-Eddine Zanouda
Associé



Christophe Schmeitzky
Expert Développement durable

Annexe - Informations RSE considérées les plus importantes

Informations sociales quantitatives :

- Répartition des effectifs par catégorie, structure de l'effectif, taille des sociétés, répartition des employés salariés par sexe, zone géographique et âge
- Effectifs salariés : entrées et départs, raisons des départs (CDI)
- Répartition des expatriés par centre d'origine
- Répartition femmes/hommes par catégorie professionnelle et par zone géographique
- Taux d'absentéisme
- Taux de fréquence des accidents déclarés (TRCF)
- Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIF)
- Taux de fréquence des accidents graves et décès (SIFP)
- Nombre de maladies professionnelles
- Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail
- Nombre d'heures de formation, nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation dans l'année
- Dialogue social : nombre d'accords en vigueur et signés dans l'année

Informations sociales qualitatives :

- Périmètre du rapport
- Effectifs
- Rémunération et avantages
- Développement des collaborateurs : les talents au centre de la stratégie de Technip
- Diversité et égalité des chances
- Relations sociales
- Santé: Prévenir les risques et encourager le bien-être au travail
- La sécurité
- Sûreté

Informations environnementales quantitatives :

- Eaux usées
- Emissions de gaz à effet de serre
- Incidents environnementaux
- Déchets dangereux et non dangereux
- Consommation d'eau
- Consommation d'énergie

Informations environnementales qualitatives :

- Politique environnementale du Groupe
- Consommation de ressources : eau, matières premières, énergie
- Emissions : changements climatique, gaz à effet de serre, effluents liquides, déchets
- Pollution accidentelle : Prévention des incidents environnementaux, atténuation des incidents environnementaux
- Biodiversité
- Nuisances sonores et olfactives
- Sois

Informations qualitatives relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :

- Maintenir les standards éthiques les plus élevés
- Investir dans les capacités locales
- Autre parties prenantes majeures